

Politique du groupe Hokuetsu en matière de droits de l'homme

Le groupe Hokuetsu s'engage à respecter les droits de l'homme de toute personne concernée par ses activités, conformément à sa politique concernant les droits de l'homme (ci-après dénommée « la Politique »).

1. Principe

Le groupe Hokuetsu s'engage à respecter les droits de l'homme conformément à la Politique, basée notamment sur la Charte internationale des droits de l'homme, sur la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, ainsi que sur les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

2. Public concerné

La Politique s'appliquera à l'ensemble du personnel du groupe Hokuetsu, y compris les membres de la direction. Le groupe Hokuetsu œuvrera pour le respect des droits de l'homme en collaboration avec ses partenaires et ses clients, dont nous espérons qu'ils partageront les valeurs portées par la Politique.

3. Conformité aux lois et règlements

Le groupe Hokuetsu s'engage à se conformer aux lois et aux règlements en vigueur dans chaque pays ou région où il exerce ses activités, et à respecter au maximum les lignes directrices et les normes fixées par les instances internationales, telles que l'ONU.

4. Diligence raisonnable en matière de droits de l'homme

Pour assumer ses responsabilités en matière de droits de l'homme, le groupe Hokuetsu s'engage à mettre en place et à appliquer de manière continue un ensemble cohérent de mesures de diligence raisonnable, parmi lesquelles la sensibilisation de son personnel via des formations et des stages, la création d'un environnement et de systèmes internes adaptés et un contrôle approprié de sa chaîne d'approvisionnement.

5. Réparation

Le groupe Hokuetsu s'engage à prendre des mesures de réparation ou à collaborer à la mise en place de telles mesures dès lors qu'un fait de sa part, portant atteinte directement ou indirectement aux droits de l'homme, est avéré.

6. Responsable et organisme de surveillance

Le groupe Hokuetsu nommera un responsable des droits de l'homme qui sera chargé de faire appliquer la Politique. Ce responsable supervisera la mise en œuvre de la Politique et promouvrira des mesures relatives aux droits de l'homme par le biais notamment d'activités liées au développement durable.

7. Dialogues et concertations

Afin de mettre en œuvre la Politique, le groupe Hokuetsu fera appel à des experts externes indépendants, choisis pour leur expertise dans le domaine des droits de l'homme, et engagera des concertations sincères avec ses partenaires. Concernant ses actions en faveur des droits de l'homme, le groupe Hokuetsu communiquera notamment sur son site Internet.